

# QUELLE VERSION DU DOCUMENT DÉPOSER ?

1

## DÉPÔT DU PDF ÉDITEUR

### LICENCE CREATIVE COMMONS

Si vous avez publié dans des revues en open access, vérifiez si les articles sont diffusés sous Licence Creative commons. Ces licences permettent une redistribution dans HAL sans autre autorisation, mais doivent respecter au minimum la citation des auteurs (métadonnées du formulaire de dépôt de HAL).

Ces licences sont généralement présentes sur la première ou la dernière page de l'article. Parfois elles sont précisées en toutes lettres, parfois avec leur logo.

Exemple :



*This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.*

Dans le formulaire de dépôt, n'oubliez pas de remplir le champ « Licence » avec la Creative commons correspondante.

Licence

- 
- 
- CC BY - Paternité
- CC BY NC - Paternité - Pas d'utilisation commerciale
- CC BY ND - Paternité - Pas de modifications
- CC BY SA - Paternité - Partage selon les Conditions Initiales
- CC BY NC ND - Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification
- CC BY NC SA - Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Partage selon les Conditions Initiales
- NC - Marque du Domaine Public
- CC0 - Transfert dans le Domaine Public
- ETALAB - Licence Ouverte

### SHERPA ROMEO

Sherpa Romeo répertorie les politiques en matière d'open access des revues. Allez sur [Sherpa Romeo](http://www.sherpa.com) et tapez le nom de la revue dans laquelle vous avez publié pour connaître la politique de l'éditeur en matière de dépôt du pdf éditeur.

Voici un tutoriel vidéo pour en savoir plus sur le fonctionnement de Sherpa Romeo : <https://www.youtube.com/watch?v=CVzoNIZ-GzA>

Attention, Sherpa-Romeo est un site anglophone sur lequel toutes les revues scientifiques ne sont pas présentes. Pour les revues SHS, vous pouvez également consulter le site [Mir@bel](http://www.mirabel.org) qui répertorie les politiques de publication, notamment pour les éditeurs français.

## PUBLICATIONS AVEC LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE CAEN ET DE ROUEN-LE HAVRE

### PUC :

Pour les revues et les chapitres d'ouvrages collectifs des PUC : conformément à la politique de l'établissement en matière de diffusion des résultats de la recherche, les Presses universitaires de Caen autorisent le dépôt sur HAL des contributions publiées dans les revues et les ouvrages collectifs :

- À partir du PDF éditeur ;
- Dès publication ;
- Avec le lien vers le site du distributeur dans le champ «Commentaire» (à l'étape «compléter les métadonnées du document dans HAL»).

Vous pouvez contacter les PUC pour obtenir le PDF déposable dans HAL.

### PURH :

- Pour les chapitres d'ouvrages collectifs : dépôt autorisé de la version publiée sans embargo ;
- Pour les chapitre d'ouvrages à auteur unique : dépôt autorisé de la version publiée de l'introduction, d'un chapitre ou de la conclusion sans embargo (via mail du responsable au service support).



## CONTACTER L'ÉDITEUR

En dernier recours, vous pouvez contacter directement votre éditeur pour demander l'autorisation du dépôt pour telle ou telle publication en particulier. Il pourra éventuellement donner son accord.

Si c'est le cas, lors du dépôt, sélectionnez « J'ai obtenu l'accord explicite de l'éditeur pour ce dépôt particulier » dans le champ « Origine ».

## BONNES PRATIQUES !

Dans l'étape « Déposer le fichier », n'oubliez pas d'indiquer l'origine du fichier PDF que vous déposez, cela facilitera le travail des modérateurs.

Fichier	Origine	Format	Visibilité / Embargo	Actions
<small>.09 Mo)</small> _N5.pdf	Les fichiers que je dépose sont des fichiers produits par l'(les) auteur(s)	Document (pdf, jpg, ...)	immédiatement (2021-04-26)	 
	<b>Fichiers éditeur</b> J'ai vérifié que cet éditeur fait partie de ceux qui autorisent le dépôt des fichiers éditeurs sur une archive ouverte J'ai obtenu l'accord explicite de cet éditeur pour ce dépôt particulier L'institution a financé les frais de publication pour que cet article soit en libre accès			

# 2

## DÉPÔT DU POST-PRINT

### LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Vous pouvez déposer le post-print de certaines de vos publications dans HAL grâce à la [Loi pour une République Numérique de 2016](#).

Le post-print est la version relue et corrigée de votre article mais sans la mise en page de l'éditeur (logo, nom de revue, pagination, etc). Voici les conditions de la loi :

- Publications éditées dans des périodiques avec au moins un numéro par an ;
- Publications issues de recherches dont le financement provient au moins pour moitié de fonds publics ;
- Dépôt de la version post-print (version auteur révisée) ;
- Accord des co-auteurs ;
- Embargo, **à paramétrer dans HAL**, de 6 mois en Sciences, Technique et Médecine et 12 mois en Sciences Humaines et Sociales suivant la date de publication ;
- La diffusion est possible dans un site à but non commercial, tel que HAL.

### SHERPA ROMEO

Vous pouvez également vérifier dans Sherpa Romeo si les conditions de dépôt de l'éditeur ne sont pas plus intéressantes que la loi pour une République numérique.

### BONNES PRATIQUES !

#### • Récupération du post-print :

Pour récupérer votre post-print, si vous ne l'avez pas : vous pouvez tenter de le récupérer en contactant vos co-auteur·e·s ou l'auteur·e correspondant·e ou grâce à la procédure accessible depuis le site Direct2AAM. Si vous ne retrouvez pas la version post-print, vous ne pourrez malheureusement pas déposer votre fichier, mais n'oubliez pas pour l'avenir d'en conserver une copie.

#### • Affiliations :

Affilier vos co-auteurs, en fonction de leurs signatures présentes sur le fichier ou le site de l'éditeur, cela permettra d'alimenter correctement les collections HAL dans les différentes institutions françaises.

**QUESTIONS ET AIDE AU PARAMÉTRAGE**  
**hal@normandie-univ.fr**



**Normandie Université**